

Initiatives ministérielles

Les dépenses réelles augmentent de trois milliards de dollars cette année. Le député affirme que le gouvernement a procédé à d'importantes réductions de dépenses. C'est peut-être le cas dans les propositions et projections de dépenses, mais ce n'est pas le cas dans les dépenses réelles.

Je peux toujours déclarer que j'entends dépenser 50 000 \$ la semaine prochaine, puis ramener ce montant à 2 000 \$. Aurai-je alors le mérite d'avoir économisé 48 000 \$? Voilà le genre de comptabilité que pratiquait le gouvernement précédent et, avant lui, le gouvernement libéral.

Nous devons discuter des mesures concrètes nécessaires pour relancer l'économie. On ne peut pas se fonder sur des programmes d'infrastructure à carte de crédit. On ne peut pas s'en remettre à des programmes de création d'emplois qui ne déboucheront sur aucun emploi réel, une fois que les participants des programmes auront obtenu leur diplôme ou leur certificat d'apprentissage.

La relance de l'économie est liée à la confiance du secteur et des investisseurs privés et elle se concrétisera lorsqu'ils investiront dans l'économie nationale et agrandiront leurs entreprises. C'est de là que viendra la relance de l'économie.

M. Zed: Monsieur le Président, je remercie le député de ses commentaires. En fait, chaque fois que je me suis adressé à la Chambre, le Parti réformiste a soulevé la question du programme d'infrastructure. J'aimerais rappeler au député que c'est grâce à ce programme que les Canadiens sont en train de reprendre confiance. C'est un tout, si vous voulez. Ce programme d'infrastructure est ce qui redonne actuellement confiance aux Canadiens.

Je suis d'accord avec le député sur le fait que 80 p. 100 des emplois qui vont être créés dans notre économie vont l'être grâce aux petites et moyennes entreprises. Cependant, si le gouvernement se contente de procéder à des compressions sans rien faire d'autre, je pense que nous allons nous retrouver dans une récession encore plus grave que celle dont nous sommes en train de sortir.

Il s'agit à mon avis d'une approche équilibrée et réaliste et c'est ce qui m'a, je crois, le plus impressionné au sujet du ministre des Finances et de notre gouvernement. Les compressions se chiffrent à 17 milliards de dollars.

Je suis personnellement de ceux qui auraient souhaité des compressions plus importantes et plus rapides. Je suis toutefois convaincu qu'il s'agit là d'une approche équilibrée et que nous atteindrons les 3 p. 100 du PIB au cours des trois prochaines années, ce qui me paraît raisonnable.

J'invite le député à nous faire part, s'il en a, de ses critiques au sujet de notre programme d'infrastructure. Je sais que beaucoup de gens et de municipalités tirent parti du programme d'infrastructure.

• (1745)

[Français]

M. Gilbert Fillion (Chicoutimi): Monsieur le Président, je veux simplement faire un commentaire au sujet des programmes dont mon collègue a parlé, programmes qui sont accordés actuellement dans sa province, le Nouveau-Brunswick.

Je ne sais pas si l'honorable député a lu *La Presse* ce matin, mais on y signale en grand titre, et j'ai suivi les expériences qui se font dans ce domaine: «Le Nouveau-Brunswick veut obliger les mères célibataires à identifier le père de leur enfant. Celles qui refuseront n'auront plus droit à l'aide sociale.» Est-ce que c'est ce genre de modèle que l'on veut donner au Canada?

[Traduction]

M. Zed: Monsieur le Président, ce n'est pas le programme auquel je fais allusion. Je veux parler du programme qui donne à des jeunes la possibilité de recevoir une formation dans un domaine précis. Il peut s'agir d'un projet d'environnement, d'un programme de travaux en sylviculture, puisque le Nouveau-Brunswick dépend grandement de l'industrie du bois, ou d'un programme communautaire. On a récemment annoncé un autre programme à l'intention des personnes âgées de plus de 50 ans qui ne touchent qu'environ 8 000 \$ d'aide sociale. Il s'agit d'un projet pilote dans le cadre duquel 1 000 personnes seront admissibles à une rémunération de 12 000 \$.

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest): Monsieur le Président, dans la courte période de dix minutes qui m'est allouée sur ce projet de loi omnibus, j'avais l'intention de parler un peu de la réforme de l'assurance-chômage et, s'il me restait du temps, du gel des salaires. Cependant, l'éloquent plaidoyer et la défense noble et inspirée que nous ont servis les députés d'en face au sujet de Radio-Canada, la société mère, m'ont poussé à aller acheter un journal juste pour voir ce que nous réservait cet oracle de la culture canadienne ce soir.

Pour l'édification des députés d'en face et de tous ceux qui nous regardent à la télévision, je signale que vous pourrez voir *All in the Family* à 19 heures, *Blossom* à 19 h 30, *Fresh Prince of Bel-Air* à 20 heures et un autre épisode de *Fresh Prince of Bel-Air* à 20 h 30. L'oracle de la culture canadienne vaut-il l'argent que nous allons emprunter à nos enfants pour payer ses dépenses? A-t-il besoin de plus d'argent? Devons-nous lui donner 25 millions de dollars afin qu'il ait du capital?

Chers amis, permettez-moi de passer maintenant au Régime d'assistance publique du Canada, parce que c'est une question importante.

Une voix: C'est le Régime d'assistance publique du Canada.

M. McClelland: Oui, en effet.

Le vice-président: Premièrement, j'apprécierais grandement que le député s'adresse à la présidence. C'est une tradition établie de longue date. Deuxièmement, le député a en fait 20 minutes de temps de parole.

M. McClelland: Avec 20 minutes, j'aurais pu en dire plus long au sujet de la SRC.

De toute façon, dans le cadre de ce projet de loi omnibus, nous discutons ce soir de questions d'une grande importance pour notre pays. Comme d'autres députés l'ont dit, cette mesure sera déterminante dans l'évolution des choses au cours des prochaines années.

Comme les députés le savent bien, le Régime d'assistance publique du Canada était un programme dans le cadre duquel le gouvernement du Canada versait aux provinces une somme équivalant généralement à 50 p. 100 de ce qu'elles consacraient aux programmes d'aide sociale qu'elles administraient. On a changé cette règle, il y a quelques années. On a imposé un plafond aux paiements que versait le gouvernement fédéral à trois provin-